

2016 : PRIVILÉGIER CEUX QUI RÉAGISSENT SUR CEUX QUI RÉAGISSENT

Au moment où l'extension de la vulnérabilité nous montre les limites des réponses de l'État, nous devons refuser, dénoncer et ne plus hésiter à contourner les obstacles à l'épanouissement de la créativité et de l'engagement des acteurs sociaux : militants associatifs, élus locaux, professionnels du social et les journalistes. Nous en avons rencontré quelques uns pour ouvrir le débat. Car pour permettre la multiplication des initiatives locales, pour qu'elles consolident le vivre ensemble, il est temps de privilégier ceux qui agissent sur ceux qui réagissent.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ, CHRISTOPHE ROBERT, OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

DÉFENDRE LE RÔLE "POLITIQUE" DES ACTEURS ASSOCIATIFS

La France n'a rien perdu de sa capacité d'innover, et il rare qu'une expérience nouvelle n'y ait pas été inventée ou expérimentée. Nos interlocuteurs étrangers nous le disent souvent et ils avouent même s'inspirer des idées de notre tissu associatif, du Québec à la Grande-Bretagne, en passant par l'Espagne ou encore l'Italie. Mais chez eux, les pouvoirs publics n'hésitent pas à encourager les initiatives de leurs associations pour leur permettre de trouver des réponses nouvelles à chaque difficulté. Or, chez nous, c'est de moins en moins le cas. En dépit de leurs retombées multiples, les initiatives de nos associations, qui s'apparentent souvent à des "révolutions tranquilles", restent trop fréquemment anecdotiques. Elles ne sont ni valorisées ni facilitées car "elles heurtent frontalement notre culture administrative, plus soucieuse de défendre le pouvoir des autorités que l'implication des habitants", nous déclare un responsable de centre social. Il faut bien l'admettre : en France, l'énergie du créateur est de plus en plus consacrée à la maîtrise des contraintes normatives qu'à la mise en œuvre de son projet.

Ce refus de l'imaginaire local s'illustre par de nombreux exemples. Parmi les plus significatifs figure

celui des Jardins de Cocagne. Cette association vise à développer les emplois non qualifiés en produisant des aliments biologiques sur des terrains désaffectés. Ces jardins maraichers qui proposent en pratique des paniers hebdomadaires à leurs adhérents-consommateurs, permettent ainsi de développer des liens sociaux tout en aidant des adultes à retrouver un emploi et des perspectives d'avenir. On en dénombre aujourd'hui plus de cent en activité, faisant travailler 4 000 jardiniers pour 20 000 familles d'adhérents et 1 500 bénévoles pour 700 encadrants seulement. Pourtant, malgré cette promesse, les initiateurs des Jardins de Cocagne rencontrent encore de grandes difficultés à les implanter partout en France. "L'origine des obstacles est rarement économique car la proposition séduit autant les entreprises que les élus locaux. Non, la difficulté vient toujours de l'empilement des normes et des lourdeurs administratives", déplore Jean-Guy Henckel, à l'initiative du projet.

ÉTAT D'URGENCE

Plus grave, non seulement les associations ne sont pas encouragées, mais elles pâtiennent d'une inquiétante crise de financement. Attention, alerte Jean-Claude Boual, président du Collectif des associations

UI AGISSENT

citoyennes (CAC)⁽¹⁾, "il ne faut pas engager les associations sur de fausses pistes avec des analyses qui les poussent vers le marché, la finance au détriment du sens de l'engagement, du bien commun et de l'intérêt général sous prétexte que le monde change, ce qui n'est pas nouveau".

Jean-Claude Boual, tire la sonnette d'alarme: "Les associations citoyennes sont aujourd'hui en état d'urgence. Cet état d'urgence associative est une des dimensions de l'Etat d'urgence démocratique qui concerne toute la société".

En effet, parmi les sujets qui préoccupent aujourd'hui le monde associatif, le récent projet gouvernemental visant à encourager les partenariats public-privé pour financer les actions d'intérêt général. Plus connu sous le terme de "Social impact bonds", ce mode de financement de l'action associative risquerait, selon le collectif, non seulement de financiariser leur action, mais aussi d'asservir à terme la plupart des projets associatifs. Une analyse partagée par

Jean-Louis Laville, titulaire de la Chaire d'économie sociale et solidaire au CNAM et auteur de *Associations et action publique* (ouvrage collectif, Ed. Desclée de brouwer). Par ailleurs, la généralisation des appels d'offres avec leur complexité empêche les associations à faibles moyens de s'inscrire dans la compétition alors qu'elles sont à la source de nouvelles réponses sociales et médico-sociales. Mais surtout, tout est décidé par les administrations et il est de plus en plus rare que ce soit l'association que l'on trouve à l'origine des projets.

DES RAISONS D'Y CROIRE

Le président du Collectif reste cependant optimiste: "Les associations citoyennes ne sont pas désespérées



Didier Minot et Jean-Claude Boual, Collectif des associations citoyennes.

car elles possèdent une force et un dynamisme qui n'a pas d'équivalent". Et il vrai que les raisons d'y croire sont multiples. D'abord, avec la stabilité du nombre d'adhérents dans les structures associatives: 43 % chez les plus de 16 ans en 1983 et 42 % aujourd'hui. Autre raison d'espérer avec le quadruplement du budget consacré au dispositif du service civique annoncé il y a quelques jours par le Président de la République. À l'horizon 2018, le dispositif devrait ainsi concerner 350 000 jeunes, soit la moitié d'une classe d'âge. Les associations devraient pouvoir en profiter au même titre que les entreprises et les collectivités locales.

L'énergie du créateur est de plus en plus consacrée à la maîtrise des contraintes normatives qu'à la mise en œuvre de son projet.

Mais surtout, le regain associatif peut venir de l'ampleur de la prise de conscience de la nécessité de renforcer les liens sociaux. Le mot "fraternité" est dans l'air

du temps. Or, il constitue l'ADN des associations. "C'est à vous Français que revient le devoir de montrer un exemple, un style de vie, le nouveau format de la fraternité, confie l'écrivain italien Erri De Luca. Une époque nouvelle que j'ai entrevue chez vous commence".

Reste donc désormais à faire confiance aux acteurs de notre tissu associatif et transformer cette constellation d'initiatives locales en véritable vague de revitalisation du vivre ensemble.

(1) Le CAC fédère aujourd'hui 103 réseaux et associations nationales tels qu'Attac France, le Comité national de liaison des régies de quartier, France Terre d'Asile, Stop Précarité... Il regroupe plus de 12 000 adhérents individuels et près de 1 500 associations locales.